

CAEML FAMILY OFFICE
Société par actions simplifiée
Au capital social de 100 €
Siège social : 28 RUE BENJAMIN DESRUST, 10120 SAINT-GERMAIN
SIREN 988594552 – RCS TROYES
(La « Société »)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 23 JUILLET 2026
--

L'an 2026,

Le 23 juillet,

A quinze heures,

Au siège social 28, rue Benjamin Desrust 10120 Saint Germain.

Les actionnaires de la Société CAEML FAMILY OFFICE, société par actions simplifiée au capital social de 100 euros ayant son siège social au 28, rue Benjamin Desrust 10120 Saint Germain se sont réunis au siège social sur convocation du Président, remise en main propre aux actionnaires.

Les actionnaires présents représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony DETOURBET, président de la société CAEML FAMILY OFFICE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative des statuts
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION – Transfert de siège social

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 28 Rue Benjamin Desrust 10120 SAINT GERMAIN au 875 chemin du serrier N13 La TURBIE 06320.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION – Modification corrélative des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, en conséquence de la résolution précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts, lesquels seront désormais rédigés comme suit :

ARTICLE 4 - siège social

« Le siège social est fixé 875 chemin du serrier N13 La TURBIE 06320

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, de signer tous actes, pièces et documents relatifs aux décisions ci-dessus, et, plus généralement, de faire le nécessaire pour assurer leur exécution complète et leur opposabilité aux tiers.

Fait à SAINT GERMAIN, le 23 juillet 2026

Anthony DETOURBET



Layvin DETOURBET



Christelle ABIT épouse DETOURBET



Elya DETOURBET



Mathys DETOURBET

